



**union générale des syndicats ferc-cgt des personnels des
maisons des jeunes et de la culture et de leurs fédérations**

15,17 Passage Verdeau - 75 009 - Paris - tel : 01.47.70.40.35 - fax : 01.45.23.49.68 - cgt.mjc@wanadoo.fr

LE RESSAISISSEMENT...

Gilles ROUBY a démissionné... la CGT en prend acte. Son passage à la présidence de la FFMJC laisse celle-ci affaiblie et discréditée en raison de sa gestion et de l'abandon des valeurs fondatrices des MJC.

Cette démission n'est pas une réelle surprise en raison de la situation de la FFMJC. Elle ne peut contrarier les acteurs des MJC entrés en résistance, et œuvrant pour garder les chances d'une FFMJC démocratique au service de l'éducation populaire.

Gilles ROUBY aura été le champion de la déréglementation, allant jusqu'à des discriminations syndicales conduites avec Gilles LE BAIL, qu'il a recruté et imposé comme délégué général.

Le passage de Gilles ROUBY restera marqué par une régression sociale et démocratique qui aura certes fait majorité au sein du conseil fédéral.

C'est ainsi que les dérogations salariales à la convention collective accordées par clientélisme représentent pour 2006 un coût annuel supplémentaire de 270 000 € sur le budget des salaires.

Gilles ROUBY dans sa lettre de démission écrit : « J'ai agi dans la continuité de mes prédécesseurs ».

Dans ce contexte, la FFMJC des copains et des connivences se délite...

C'est ainsi que Philippe BORDIER, vice-président de la FFMJC et président de la FRMJC Normandie, vient, à juste titre, d'être désavoué et battu par l'assemblée générale régionale.

Celle-ci a exprimé son exaspération concernant sa gestion, et particulièrement les irrégularités comptables révélées par le rapport du réviseur aux comptes, sans que Roger Yves NOISEL, directeur FFMJC régional, n'apporte la moindre explication...

La proposition de Gilles LE BAIL de convoquer une nouvelle AG par correspondance est récusée par l'assemblée qui a exprimé une profonde rupture de confiance envers cet appareil fédéral.

Il est urgent et nécessaire, en effet, comme en Normandie, que les acteurs des MJC se ressaisissent et imposent le respect des règles publiques et spécifiques, comme les statuts, les règlements, les contrats et la convention collective FR/FFMJC.

La CGT ne démissionne pas sur le chemin d'une FFMJC autrement.

Commission Nationale de l'UG FERC CGT MJC
Paris, le 28 Septembre 2007.